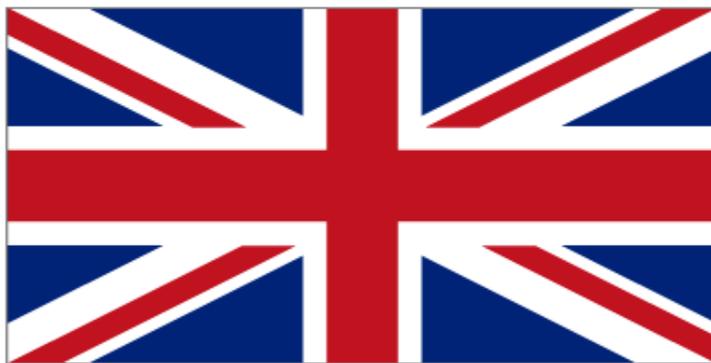


Section internationale anglophone



L'ADMISSION DES ELEVES

Elle est prononcée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie après les procédures suivantes :

Réussite au test d'admission, pour les 6^è, 5^è, 4^è, 3^è

Ce test comporte deux épreuves : un écrit de 30 min et un entretien oral de 15 min.

(Contactez le secrétariat du collège Jeanne d'Arc, pour demander la passation de ces tests, une convocation écrite vous sera envoyée.)

Il faudra en plus :

- ❑ pour une entrée en 6^{ème} : une demande de dérogation (auprès du directeur de l'école élémentaire) en indiquant le motif suivant : « AUTRE – entrée en 6^{ème} en section internationale chinoise au collège Jeanne d'Arc de Clermont-Ferrand »
- ❑ pour les élèves scolarisés à l'étranger, la validation de leur scolarité (sauf scolarisation en établissement français ou attestation du CNED).
- ❑ pour une entrée en cours de scolarité (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}), retirez auprès de votre secrétariat un formulaire de demande de dérogation pour motif de demande de section internationale.

